

Périgueux, le 28 août 2008

L'Inspectrice de l'Education nationale

à  
Mmes Mrs les Enseignants  
Mmes Mrs les Directeurs

Inspection de  
l'Education  
nationale  
Périgueux II

Affaire suivie par  
Annie COURTEAUX

Tél. : 05 53 53 16 66

ce.ien-périgueux2@ac-  
bordeaux.fr

20, rue A. de  
Musset  
24 016 Périgueux  
CEDEX

## Référence AC/CL n° 1

### NOTE DE SERVICE N° 1

#### Objet :

**RENTREE SCOLAIRE 2008-2009**

#### SOMMAIRE

- INTRODUCTION
- PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2008

#### 1 INFORMATION DANS LES ECOLES

#### 2 REPERES PEDAGOGIQUES GENERAUX

#### 3 COMPETENCES, PROGRAMMES, APPRENTISSAGES

#### 4 REPERES ADMINISTRATIFS GENERAUX

#### 5 ELECTIONS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE

#### 6 ACTUALITE DU SITE DE PERIGUEUX II

- INTRODUCTION
- PREPARATION DE LA RENTREE 2008

L'équipe de circonscription et moi-même vous souhaitons une bonne rentrée 2008 et une année scolaire fructueuse pour la réalisation du projet d'école 2008-2011 et la mise en œuvre :

- du Socle commun de connaissances et de compétences (Décret du 11.07.2006) institué par la Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005
- des Programmes d'enseignement de l'école primaire 2008 (Arrêté du 09 juin 2008).

Nous accueillons avec plaisir les collègues qui rejoignent la circonscription de Périgueux II.

A l'inspection, l'équipe comprend :

- Mme LOSEILLE, secrétaire
- M. PARADE enseignant chargé de mission en informatique (demi-poste)
- Mme RICHARD, conseillère pédagogique EPS
- Mme VALLIER, conseillère pédagogique généraliste

auxquels s'adjoignent :

- Mme BEAULIEU, conseillère spécialisée en arts visuels,
- M. PAOLI, conseiller spécialisé en éducation musicale, qui interviennent dans plusieurs circonscriptions
- M. PASSERIEUX, conseiller pédagogique langues du département

#### Heures d'ouverture du bureau

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8H30-11H45 ; 13H30-17H30
- mercredi : 8H30-11H45

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments, non exhaustifs, qui pourraient faire partie des thèmes de réflexion des équipes pédagogiques au cours de l'année pour prendre en compte les besoins de tous les élèves, favoriser leur progrès et leur réussite.

- **PREPARATION DE LA RENTREE 2008**, circulaire n° 2008-042 du 04.04.2008 BOEN n° 15 du 10.04.2008 qui porte sur **les actions et les priorités du système éducatif** et à laquelle vous voudrez bien vous reporter.

## **1 – INFORMATION DANS LES ECOLES**

La pratique quotidienne de l'enseignant s'appuie sur les matériels mis à disposition dans l'école. Afin qu'ils soient connus de tous dans leur diversité des **inventaires** sont tenus à jour dans l'école par le directeur aidé de l'équipe pédagogique (BCD, livres et manuels, matériels informatiques, audiovisuels...). Il est recommandé de mentionner le bailleur de fonds (Municipalité, Etat, Conseil général, coopérative, don de parents...), l'année d'acquisition afin de faciliter les demandes de réparation ou la prévision du renouvellement.

Aujourd'hui, la **circulation et l'actualisation de l'information** font partie des points incontournables du métier d'enseignant.

Afin de faciliter la consultation des nombreux documents toute l'année, beaucoup d'écoles ont un système de classement thématique (classeurs, chemises...) facile à réaliser sans alourdir la tâche des directeurs.

Il est souhaitable de faire émarger les textes du BOEN (internet) et les documents destinés aux adjoints afin d'être sûr que chacun a connaissance que l'information est disponible.

Des informations concernant l'archivage des registres et documents officiels existent dans Tri et conservation des archives concernant l'éducation nationale, instruction n° 2005-003 du 22.02.2005, BOEN n° 24 du 16 juin 2005.

La consultation des **sites gouvernementaux, de l'académie de Bordeaux, de l'inspection académique, et des sites des circonscriptions de Dordogne** vous apportera informations, documents et réflexion dans de nombreux domaines.

**Des points d'information des enseignants sont fondamentaux**, par exemple :

### **⇒ Surveillance, sécurité**

La circulaire Surveillance et sécurité des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques du 18 septembre 1997, BOEN n° 34 du 2 octobre 1997 reste le texte de base (cf notamment « la surveillance est continue » §I1). Elle peut être complétée par le « Guide du directeur d'école – sécurité contre l'incendie » (février 1997). L'arrêté Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans des établissements recevant du public, du 13.01.2004, BOEN n° 16 du 22 avril 2004 apporte des actualisations.

La circulaire Prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire du 16.08.2006, BOEN n° 31 du 31 août 2006 apporte une actualisation.

### **⇒ Maltraitance et violences sexuelles**

Les textes concernant la protection du milieu scolaire sont rappelés dans la circulaire du 15.03.2001, BOEN n° 12 du 22 mars 2001 qui fait le point sur le dispositif actuel.

Existe aussi l'Instruction concernant les violences sexuelles, BOEN hors série n° 5 du 4 septembre 1997, P. 1 à 28 ou BOEN n° 30 du 4 septembre 1997, p. I à XXII et le BOEN hors série n° 10 du 2 novembre 2001 relatif à la mixité et à l'égalité à l'école, au collège et au lycée.

Ces textes réglementaires très importants concernant l'inceste, la pédophilie, les violences sexuelles et le signalement des cas de maltraitance ou de présomption de maltraitance, doivent être connus de chaque enseignant qui les applique.

⇒ **Sorties**

Les données essentielles figurent dans la circulaire du 21 septembre 1999, BOEN hors série n° 7 du 23 septembre 1999, relative à l'Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et les modifications apportées par la circulaire Test nécessaire avant la pratique des sports nautiques du 31.05.2000 BOEN n°22 du 8 juin 2000 et dans la circulaire Séjours scolaires courts et classes de découverte dans le 1<sup>er</sup> degré, n° 2005-001 du 5.01.2005.

Se référer également à la circulaire sur l'enseignement de la natation du 15.10.2004, BOEN n° 39 du 28.10.2004 (qui précise les règles d'encadrement).

Tous les **documents à utiliser lors des sorties scolaires figurent dans la circulaire** et dans celle envoyée par l'inspection académique. Les demandes d'autorisation de sorties sans nuitées sont autorisées ou non par le directeur d'école (une photocopie est adressée à l'inspection de l'Education nationale pour information). Il est vivement conseillé à l'enseignant qui effectue cette demande d'autorisation de sortie de **se renseigner au préalable sur les conditions de sécurité** offertes sur le site, pour des raisons de responsabilité notamment en cas de pratique de sports à encadrement renforcé, sorties nautiques ou autres.

⇒ **Projet d'accueil individualisé**, Accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, (cf circulaire du 08 septembre 2003 BOEN n° 34 du 18 septembre 2003).

L'admission scolaire des enfants atteints d'allergie ou d'intolérance alimentaire, de troubles de la santé s'effectue en concertation avec tous les partenaires qui prennent part à la rédaction d'un P.A.I. avec l'enseignant et le directeur d'école.

⇒ **Laïcité**, cf Port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, C. du 18.05.2004, BOEN n° 21 du 27 mai 2004 et la lettre de Mme l'Inspectrice d'académie du 16 juin 2004 concernant l'application de la loi sur la laïcité et la modification du règlement intérieur des écoles.

⇒ **Photographie scolaire**, voir la réglementation concernant l'autorisation écrite des parents (photographie, CDROM, films..) circulaire du 05.06.2003, BOEN n° 24 du 12 juin 2003.

⇒ **Usage en classe d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.**

Depuis le 1er janvier 2007 de nombreuses émissions de TV sont autorisées à l'enregistrement et à l'utilisation en classe sous certaines conditions ; cf [http://www.cndp.fr/tice/teledoc/actuel/liste\\_libres-Imp.htm](http://www.cndp.fr/tice/teledoc/actuel/liste_libres-Imp.htm)

⇒ **Mise en œuvre dans les écoles du contrat du 20 mai 2005 sur la reproduction par reprographie d'œuvres protégées**, C du 19.10.2005, BOEN n° 39 du 27 octobre 2005.

⇒ **Usage de l'internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs**, circulaire du 18.02.2004, BOEN n°9 du 26 février 2004. Voir aussi le site de Périgueux II.

⇒ **Elèves nouvellement arrivés en France (Primo-arrivants non francophones)**, se référer au site **accueillir un élève non francophone** <http://crdp.ac-bordeaux.fr/cddp24/enaf> qui donne des pistes de travail pour l'accueil des élèves en classe **par l'enseignant**.

### ⇒ Relations école et parents d'élèves

- Lettre de Monsieur l'Inspecteur d'académie du 15 février 2008 sur ce sujet.
- Le rôle et la place des parents à l'école, C 2006-137 du 25 août 2006, BOEN n° 31 du 31 août 2006.

## 2 – REPERES PEDAGOGIQUES GENERAUX

*La mise en œuvre du Socle commun de connaissances et de compétences et des Programmes de l'école primaire 2008 dans les trois cycles, fondés sur les connaissances et compétences, attendues ainsi que les objectifs d'apprentissages sont la trame de réflexion des équipes pédagogiques lors des concertations. Les priorités d'enseignement s'inscrivent aussi dans les horaires et dans un **emploi du temps évolutif** en cours d'année qui permet un travail régulier de l'élève en langage oral et écrit sur des **supports vrais** (manuels, albums, livres, ordinateurs, cahiers...) au cours de séances d'apprentissage qui répondent à l'acquisition de compétences déterminées et qui aient un sens pour l'élève. Les supports actuels d'apprentissage (albums, livres de littérature, ordinateurs dans la classe utilisés une grande partie de la journée, images...) **s'intègrent aux anciens ou s'y substituent** sans constituer un ajout ou une surcharge de travail en classe. De même, l'évaluation continue reportée dans **le livret scolaire conforme aux Programmes** est une composante de l'apprentissage et s'intègre dans la vie de la classe.*

### 2.1 Evaluation du langage oral en GS et au CP

Cette évaluation mise en place lors de l'année scolaire 2001-2002 donne des outils supplémentaires à l'enseignant. Se reporter aux épreuves d'évaluation envoyées dans les écoles et au site

<http://www.education.gouv.fr/banqoutils>

mot de passe : outils

code : dpd.

**2.2 Dispositif national d'évaluation diagnostique 2008-2009** cf Préparation de la rentrée 2008 ci-dessus.

Les évaluations nationales constituent un outil pour les enseignants au service de la réussite des élèves. Leur **correction et exploitation** peuvent être faites lors des concertations ou journées de pré-rentrée avec tous les collègues de l'école, les membres du RASED.

Les enseignants ont analysé les résultats pour dégager **les points forts, les points faibles**, ajuster leur action en classe afin de reprendre ou conforter les apprentissages de façon différente et rédiger le projet d'école 2008-2011.

La mise en perspective des résultats aux évaluations nationales et leur analyse permet de **cibler les compétences et connaissances à reprendre ou à approfondir dans les cycles 2 et 3** pour la réussite du plus grand nombre d'élèves et aussi d'alléger la tâche de prévision et de préparation de l'enseignant. L'apprentissage de la lecture-écriture aux cycles 2 et 3 ou la reprise de l'apprentissage au cycle 3 sont des enjeux fondamentaux.

Les évaluations nationales permettent aussi d'établir un diagnostic plus précis concernant les élèves en grande difficulté et d'élaborer éventuellement un **Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)**

**2.3 L'allongement de cycle** qui doit rester exceptionnel, concerne uniquement les classes de **CE1 et CM2**. Tout aussi exceptionnel est le redoublement d'une classe au cours de la scolarité (note de service de M. l'Inspecteur d'académie du 11 avril 2008).

## 2.4 Continuité Maternelle-Elémentaire-Collège

Les **projets d'école** induisent un travail d'équipe entre maternelle et élémentaire notamment pour la rédaction des progressions de cycle et l'évaluation des compétences de l'élève à l'aide du livret scolaire.

Là où cela est réalisable, **la liaison GS-CP**, qui a démontré ses effets positifs dans les écoles où elle est mise en œuvre, devrait être développée tout au long de l'année car elle favorise la continuité des apprentissages des élèves (langages, langue orale, langue écrite...).

**La liaison CM2-6<sup>ème</sup>** est assurée par les enseignants du niveau avec les professeurs du collège. Là où elles sont possibles, les actions de liaison CM2-6<sup>ème</sup> devraient s'intégrer dans la programmation annuelle d'apprentissage des CM2 (compétences, connaissances, programmes) sans alourdir la tâche de chacun.

## 2.5 Liaison avec les familles et livret scolaire (cycle 1, 2, 3)

Depuis la loi d'orientation du 10 juillet 1989, tous les élèves disposent d'un **livret scolaire** en vigueur dans l'école fourni par la Municipalité. Le livret scolaire est renseigné régulièrement par **l'enseignant et l'élève** qui peut voir ses progrès. C'est aussi un outil de pilotage de la classe pour l'enseignant et un lien avec les familles. **L'évaluation continue** sur les cinq périodes scolaires facilite la régulation des apprentissages d'une période sur l'autre. Le plus souvent, les livrets sont remis régulièrement aux familles pendant l'année. Il est possible aussi d'inviter les parents à consulter livrets et productions des élèves dans la classe, deux, trois fois dans l'année ou plus ce qui permet aux élèves d'expliquer leurs évaluations. L'annonce d'un livret scolaire du M.E.N. au cours de l'année 2008-2009 n'est pas encore concrétisée à ce jour.

## 2.6 Préparation de la classe

Elle est indispensable et joue un rôle déterminant dans la réussite de chaque enfant. Seul l'écrit structure réellement la pensée et permet d'affiner la réflexion.

Afin de constituer **une trame** qui facilite le travail de l'enseignant, **une préparation de séance** peut comporter :

- la mention de la compétence et/ou des connaissances visées.
- l'objectif ou les objectifs opérationnels, être capable de (champs disciplinaires),
- la situation d'apprentissage brièvement décrite par exemple,
  - contenu notionnel et méthodologique
  - modalités de la séance, (individuel, classe, groupes...) qui fait quoi ?
  - les pratiques de différenciation pédagogique (groupes, plans de travail et moment d'interaction, ateliers, autres...),
- la synthèse des apprentissages de la séance en résumé (métacognition : qu'avons-nous appris ? comment ?)
- les formes d'évaluation prévues.

Des fiches détaillées, permettant de conduire une réflexion pédagogique sur telle ou telle acquisition, complètent ainsi le canevas initial.

Outil de prévision des apprentissages et de suivi de la classe, le cahier-journal reste un élément essentiel qui donne à l'enseignant une vue globale sur l'année scolaire.

Les enseignants qui utilisent des **progressions par période scolaire** constatent que l'ajustement des apprentissages d'une période à l'autre s'en trouve facilité et que ces outils de prévision aident à une gestion opérationnelle du temps au cours de l'année.

**A ce jour, beaucoup d'enseignants disposent de progressions par période scolaire dans nombre de disciplines qui constituent un outil cohérent et opérationnel de prévision des apprentissages depuis l'objectif visé (être capable de ...) jusqu'à l'évaluation prévue. Ils possèdent une méthodologie et un savoir faire professionnel facilement transférable sur l'actualisation du Socle commun de connaissances et de compétences et des Programmes d'enseignement de l'école primaire 2008.**

### **Des outils téléchargeables :**

- **Progressions par période scolaire réalisées par des enseignants (Programmes 2002, 2007), à actualiser**
- **Pédagogie différenciée, plan de travail, moment d'interaction et construction des savoirs en classe (site de Périgueux II)**
- **Communiquer pour agir, agir pour communiquer à l'école maternelle (site de l'inspection académique).**

### **2.7 Repères pour organiser la progressivité des apprentissages, progressions, projet d'école**

L'établissement de progressions de cycle par champ disciplinaire qui permet d'assurer la continuité et la progressivité des apprentissages de chaque élève fait partie intégrante des Programmes d'enseignement de l'école primaire 2008 (cf tableaux de la PS au CM2).

Les progressions de cycle réalisées par l'équipe pédagogique constituent une trame qui facilite l'établissement des progressions par période scolaire et le suivi des élèves en fonction de leur rythme d'apprentissage. Etablies à partir des compétences, connaissances à acquérir et des programmes dans chaque discipline, elles s'articulent avec les évaluations à reporter dans le livret scolaire par l'élève. Elles s'appuient aussi sur le projet d'école 2008-2011, rédigé par l'équipe pédagogique.

Beaucoup d'écoles disposent de progressions dans l'ensemble des champs disciplinaires à partir des programmes antérieurs.

**L'actualisation à partir du Socle commun de connaissances et de compétences et des Programmes d'enseignement de l'école primaire 2008 sera à l'ordre du jour des concertations 2008-2009.**

### **2.8 Education physique et sportive**

**La pratique régulière de l'E.P.S. avec l'enseignant de la classe** contribue :

- à un meilleur vécu scolaire de l'élève (équilibrer temps de concentration et dépense physique)
- à une découverte d'activités EPS variées (danse, expression corporelle, ultimate...).
- à une éducation civique par les jeux collectifs mixtes notamment.

Le respect des horaires d'E.P.S. dans un emploi du temps équilibré concourt à la réussite des élèves et à la baisse des tensions de violence à l'école.

### **2.9 Devenir élève, vivre ensemble et apprentissages des règles de la vie collective, instruction civique**

Afin de développer l'harmonie souhaitée, la vie collective en classe et dans l'école est fondée sur un ensemble de règles nécessaires et consenties par l'ensemble des partenaires adultes et enfants (horaires respectés, se ranger, savoir être silencieux quand il faut, être capable de dialoguer...). Leur **apprentissage, continu** et adapté à chaque âge, sera plus aisé par l'exemple, les pratiques et le dialogue (conseils d'enfants, moments de philosophie...) ainsi que la mise en œuvre quotidienne des règles de politesse ordinaire et de conduite maîtrisée en classe.

Les évolutions des comportements à l'école étant très rapides ces dernières années (incivilités, violences...) c'est un point de réflexion des équipes toujours à l'ordre du jour. La mutualisation des actions, des expériences peut aider les enseignants à trouver des réponses adaptées.

### **2.10 Scolarisation des élèves à besoins particuliers**

Les dispositions de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées sont mises en œuvre avec la Maison Des Personnes Handicapées (MDPH) et les neuf enseignants référents installés dans les collèges du département.

## **2.11 Ecoles, Adaptation Scolaire – Scolarisation des Elèves Handicapés (A.S.H) et Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)**

cf - Adaptation et intégration scolaires : des ressources au service d'une scolarité réussie pour tous les élèves, circulaire du 30.04.2002, BOEN n° 19 du 9 mai 2002 ;

- Les dispositifs de l'adaptation et de l'intégration scolaires dans le premier degré, circulaire du 30.04.2002, BOEN n° 19 du 9 mai 2002.

Les textes sur l'adaptation scolaire, insistent sur les notions de « dispositif ressource » que constituent les RASED, «**les missions de prévention et de remédiation**» en maternelle et élémentaire et la nécessité de **prévenir les difficultés d'acquisition des langages le plus tôt possible, notamment par des formes d'intervention en classe avec l'enseignant.**

Les membres du RASED font partie de l'équipe pédagogique et leur action est essentielle dans la prévention des difficultés scolaires et de l'aide rééducative.

En effet, le maître E, le rééducateur et le psychologue collaborent avec les enseignants à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions appropriées pour aider les élèves à l'école. Les actions de prévention des difficultés scolaires, avant qu'elles ne s'accroissent, sont aussi fondamentales.

La première aide est à rechercher **dans la classe** (travail en groupe, autres formes de différenciation pédagogique...) par l'enseignant et si besoin est avec un membre du RASED.

Lors de l'établissement des **P.P.R.E.** l'avis des membres du RASED apporte un regard complémentaire important.

Les demandes d'aide auprès du RASED sont effectuées **par écrit**, par l'enseignant, selon les modalités en cours.

Les priorités de chaque RASED sont définies en concertation avec l'IEN, responsable des réseaux. Les contacts entre le maître E, le rééducateur, le psychologue, les enseignants et le directeur permettent un suivi des élèves (nombre d'enfants, fin des prises en charge, nouvelles prises en charge...) selon les priorités. Le **conseil de cycle** est le lieu privilégié où s'élaborent les formes d'aide à mettre en place dans la classe (prévention, différenciation pédagogique, groupes de travail...) ou en dehors et le suivi des élèves en difficulté. Les comptes-rendus des conseils de cycle permettent de garder la trace des décisions prises.

Les prises en charge des élèves sont effectuées selon **un projet d'action qui prévoit un calendrier** (à l'issue d'une douzaine de séances environ une évaluation a lieu). **Tout au long de l'année et d'une année sur l'autre**, les prises en charge des élèves ont lieu en fonction des possibilités des membres des RASED.

Il est rappelé que l'accueil, l'intégration et la conduite des apprentissages des **enfants du voyage** sont d'abord du ressort de l'enseignant de la classe (cf circulaire Scolarisation des enfants du voyage et de familles non sédentaires du 25.04.2002, BOEN spécial n° 10 du 25.04.2002).

Les **emplois du temps** des membres du RASED s'inscrivent dans le temps scolaire de présence des élèves. L'emploi du temps, évolutif en cours d'année, est à communiquer à l'inspection et aux directeurs des écoles dans lesquelles chaque membre des RASED intervient dès le début de l'année scolaire.

## **3 – SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES, PROGRAMMES, APPRENTISSAGES**

### **3.1 Intervenants extérieurs (E.P.S., arts visuels, éducation musicale...)**

Sous la responsabilité de l'enseignant, la participation d'un intervenant extérieur dans toute discipline pendant le temps scolaire est soumise à la rédaction d'un **projet pédagogique** qui prévoit l'activité du maître avec l'intervenant pour toute la classe (circulaire du 3 juillet 1992, BOEN n° 29 du 16 juillet 1992 ,Cf note de service de M. l'Inspecteur d'Académie, du 16 mai 2007 avec la grille de rédaction du projet pédagogique accompagnant une demande d'intervenant(s) extérieur(s).

Site internet : <http://www.ac-bordeaux.fr/ia24/accueil.htm>

### 3.2 B2i école - collège -lycée

Le B2i accompagne le livret scolaire de l'élève lors de son entrée en 6<sup>ème</sup>.  
Pour sa mise en œuvre, vous voudrez bien vous reporter à la circulaire Brevet informatique et internet (B2i) école, collège, lycée du 07.11.2006, BOEN n° 42 du 16 novembre 2006 ainsi qu'à la note de service spécifique de l'IEN sur les TICE.

### 3.3 Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) rentrée 2004, circulaire du 08 juillet 2004, BOEN n° 28 du 15 juillet 2004.

Vous voudrez bien vous reporter à ce texte qui précise comment cet apprentissage se construit à partir des compétences des programmes en vigueur dans toutes les disciplines.

### 3.4 Moyens dans l'école et la commune au service de la réussite des élèves

Voici quelques points de discussion, de réflexion, proposés aux équipes pédagogiques.

- Quand cela existe, **quelle utilisation optimale** rechercher de la B.C.D., des espaces lecture en classe, de la bibliothèque municipale pour les apprentissages dans **toutes les disciplines** (cf Programmes d'enseignement de l'école primaire) ?  
L'actualisation de la gestion des bibliothèques ou B.C.D. peut prendre appui sur la **cotation DEWEY** dont la mise en œuvre par les adultes et les élèves de cycle 3 est facilitée par la documentation en ligne (site de Périgueux II)

- **L'utilisation de l'ordinateur** est-elle prévue plusieurs heures par jour pour que le maximum d'élèves de la classe ait une pratique suivie avec **l'enseignant** (préparation du B2I étalée sur le cycle III par exemple, utilisation en classe dès la GS ou avant, apprentissage de la frappe à deux mains à l'aide de logiciels dès la GS (cf site de Périgueux II) ?

- Si important pour l'entrée au collège, l'apprentissage des **méthodes de travail** est-il suffisamment présent dans les cycles 2 et 3 (gérer son cahier de textes, son emploi du temps, préparer son cartable, apprendre et comprendre ses leçons, savoir dater toutes les leçons, savoir utiliser les outils d'apprentissage et l'ordinateur, savoir noter des informations, apprendre à présenter son travail, savoir exposer une recherche...)?

- Dans le cadre des apprentissages fondamentaux, la place de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à partir des **supports vrais**, des manuels, des livres est-elle suffisamment développée dans **toutes les disciplines**, dans tous les cycles (cf Programmes d'enseignement de l'école primaire) ?

- Apprendre à se servir d'un **manuel** en situation d'autonomie est essentiel pour un futur collégien. Cet apprentissage, commencé au CP qui concerne l'ensemble des disciplines et est indispensable, est-il suffisamment présent dans chaque classe ?

- Selon les possibilités, les choix de l'enseignant, **quelles formes de différenciation pédagogique** sont pratiquées dans la classe (groupes hétérogènes, groupes de besoin, ateliers de production, plan de travail et moment d'interaction), **pour aider les élèves en difficulté et ceux qui progressent rapidement ou sont précoces.**

La pratique du travail en groupe, du plan de travail suivi du moment d'interaction (différenciation pédagogique) laisse une large place aux manuels, ce qui permet un allègement du temps de préparation et une adaptation rapide aux besoins de l'élève (cf Pédagogie différenciée : plan de travail, moment d'interaction et construction des savoirs sur le site de Périgueux II par exemple et bibliographie).

- Afin de donner aux élèves les moyens de s'exprimer, d'apprendre à développer leur sensibilité et de se constituer un début de culture artistique, **l'apprentissage**



**régulier de l'éducation artistique avec l'enseignant** (arts visuels, éducation musicale...) est-il suffisamment réalisé (cf L'éducation artistique à l'école, CNDP, 1993, disponible dans chaque école et les documents d'accompagnement des programmes 2002, le portail d'entrée du ministère de la culture [www.culture.fr](http://www.culture.fr), la circulaire Préparation de la rentrée 2008) ?

- En maternelle là où cela est possible, **la sieste** est-elle organisée après le repas, moment le plus propice et sa durée est-elle adaptée au rythme d'un cycle de sommeil (1H15-1H30 environ) pour la grande majorité des enfants, afin de permettre des temps d'apprentissage effectifs l'après-midi ?

- A l'école maternelle, la durée de la **récréation** permet-elle des temps d'apprentissages en classe suffisants le matin et l'après-midi ? Les moments de récréation apportant la détente entre les temps de concentration nécessaires aux apprentissages, le positionnement de la récréation dans chaque demi-journée permettent-ils ce rôle ?

- L'éducation à une alimentation équilibrée a-t-elle été mise en œuvre dans les écoles maternelles et élémentaires selon les recommandations du MEN et de l'AFSSA de 2004 ?

### **3.5 Littérature, sciences, EPS**

Les malles sciences, les boîtes littérature et le matériel EPS sont à disposition, en prêt à l'Inspection de Périgueux II sur demande par courrier électronique sur le site internet.

Sur le site Eduscol sont disponibles les documents d'application et les fiches d'accompagnement en EPS (programmes 2002) qui demeurent une ressource notamment pour établir les projets pédagogiques avec intervenant extérieur.

### **3.6 Leçons du soir**

Comme vous le savez, les devoirs écrits à la maison sont interdits (1956) ; l'élève peut reporter son attention **sur la lecture (lire un texte et mémoriser une phrase choisie par exemple) et sur le travail de la mémoire par un apprentissage des leçons faisant appel à la réflexion et à la compréhension.**

Pendant les séances en classe, les élèves peuvent apprendre avec l'enseignant les techniques de mémorisation et d'expression et les mettre à profit à la maison. **Etre capable** de poser une ou deux questions sur la leçon d'histoire aux camarades - tout en sachant répondre soi-même par des phrases explicatives - est un exercice oral formateur parmi d'autres.

## **4 – REPERES ADMINISTRATIFS GENERAUX**

### **4.1 Documents administratifs de rentrée**

**Vous voudrez bien compléter et retourner à l'inspection au plus tard le vendredi 12 septembre 2008 les deux documents suivants :**

- fiche concernant les effectifs à la rentrée 2008 ;
- fiche de renseignements sur l'école ;

Vous trouverez sur le site de Périgueux II les documents suivants :

- demande d'autorisation d'absence de moins de trois jours ;
- demande de congé (maladie, maternité, accident du travail) formulaire fourni par l'Inspection académique.

### **4.2 Calendrier prévisionnel, réunions de concertation, conseils de maîtres et d'école**

Afin de programmer les axes prioritaires de **travail d'équipe**, la détermination dès le début de l'année par les enseignants et le directeur :

- d'un calendrier prévisionnel de toutes les actions prévues dans l'école ;
- d'un calendrier prévisionnel des thèmes à traiter en concertation, ce qui facilite l'organisation des tâches pendant ces heures de synthèse, semble une démarche bienvenue.

Par ailleurs, les **conseils des maîtres et conseils d'école** font l'objet de comptes rendus archivés dans l'école et, comme le précisent les textes officiels (décret du 6 septembre 1990 modifié, circulaire n° 2008-105 du 6 août 2008) une copie est à faire parvenir à l'IEN (photocopie).

Pour assurer un suivi régulier et une programmation des travaux par l'équipe pédagogique, il est souhaitable qu'à l'issue des réunions de concertation un **compte-rendu succinct soit rédigé** (ordre du jour, décisions prises, points à poursuivre, questions nouvelles pour la prochaine réunion...) par les participants et conservé à l'école (registre des concertations).

## **5- ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE**

Les textes précisent l'actualisation et les modifications de l'arrêté du 13 mai 1985 et de la circulaire du 9 juin 2000 relatives aux modalités d'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école (cf arrêté du 17 juin 2004 et circulaire du 15 juillet 2004 Modalités d'élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école, BOEN n° 29 du 22 juillet 2004)..

Le Décret relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants des parents d'élèves et modifiant le code de l'éducation du 28.07.2006, BOEN n° 31 du 31 août 2006 précise les droits d'information et d'expression reconnus aux parents d'élèves ainsi que les droits des associations de parents d'élèves.

## **6 – ACTUALITE DU SITE DE PERIGUEUX II**

<http://webetab.ac-bordeaux.fr/Primaire/24/IENPerigueux2/default.htm>

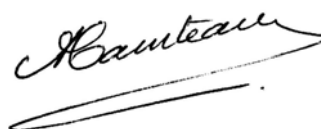
### **Ressources pédagogiques sur le site de Périgueux II**

La page d'accueil du site vous donne **les principales ressources pédagogiques et administratives** afin de faciliter votre recherche. Cliquez pour s'informer...

B2i et logiciels de lecture-écriture, savoir taper avec les deux mains dès la GS,... trouver les formulaires et documents, les liens vers les sites institutionnels, les dossiers pédagogiques.....

Je vous remercie de votre collaboration.

L'Inspectrice de l'Education nationale,



Mme COURTEAUX Annie